

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mercredi 19 mars 2014, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *MM. Olivier Baud*, *Alain de Kalbermatten*, *Antoine Maulini*, *M^{me} Julide Turgut Bandelier* et *M. Pierre Vanek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, et *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mars 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 mars et mercredi 19 mars 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je confirme les absences de M^{me} Esther Alder et de M. Sami Kanaan, qui ont été annoncées hier soir. M^{me} Sandrine Salerno arrivera à 18 h 15.

Je rappelle l'article 38 du règlement du Conseil municipal: «Lors d'une session extraordinaire, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et pour lesquels il a été convoqué.» En l'occurrence, les séances d'aujourd'hui sont consacrées exclusivement aux propositions des membres du Conseil municipal. Il n'est donc pas possible de déposer une urgence pour un objet qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour. De même, le dépôt des nouveaux objets n'est pas prévu lors de cette session extraordinaire. Si une conseillère municipale ou un conseiller municipal souhaite déposer un nouvel objet, il pourra le faire normalement lors des séances des 25 et 26 mars. Il en va de même pour le troisième débat sur la proposition PR-979, concernant les Minoteries. Il aura lieu le 25 mars, et cela pour deux raisons précises: la première parce que la séance de ce soir est une séance extraordinaire, la seconde parce que le règlement autorise le troisième débat lors de la session suivante.

3. Résolution du 9 mai 2012 de MM. Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et M^{me} Marie Chappuis: «Soutenons la plage des Eaux-Vives» (R-160)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le fait que cette plage sera exploitée par la Ville;
- le fait qu'elle est bloquée de façon abusive;
- le fait qu'il s'agit d'un magnifique projet qui vise à donner plus de possibilités de profiter de notre lac,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager pour la construction de la plage des Eaux-Vives au plus vite, notamment par une campagne d'information en collaboration avec le Canton.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Très brièvement, le Parti socialiste, qui est signataire de ce texte avec le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois, les Verts et le Parti démocrate-chrétien, propose, puisque le projet de plage des Eaux-Vives a fait couler beaucoup d'eau, de renvoyer ce texte au Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 34 oui contre 6 non.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 31 oui contre 8 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager pour la construction de la plage des Eaux-Vives au plus vite, notamment par une campagne d'information en collaboration avec le Canton.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 6121.

4. Motion du 26 juin 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Christian Zaugg, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Jacques Pagan et Michel Amaudruz: «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?» (M-1037)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- un dépassement de crédit significatif sans justification se rapportant à la création du bowl de Plainpalais;
- le manque de transparence sur le montant du dépassement de crédit et sur l'identité du ou des généreux sponsors qui couvrent le dépassement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l'informer de l'état réel du dépassement de crédit de la proposition PR-753.

Préconsultation

M. Alexandre Wisard (Ve). Au moment où l'on essaie de traiter la troisième étape de la plaine de Plainpalais, on se pose toujours des questions sur le bouclage de la deuxième, et notamment sur les dépassements de crédits liés à la construction du skate-park. En commission des travaux et des constructions, nous n'avons jamais eu de retour d'informations sur le dépassement de crédit qui a caractérisé la construction du bowl et sa prise en charge par un mécène, ni sur le total des crédits engagés pour la deuxième étape. Nous pourrions nous éviter un passage en commission des travaux et des constructions si le magistrat chargé de ce département pouvait nous informer ce soir à ce sujet.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 13 non.

Le président. Je vous rappelle que le magistrat ou les conseillers municipaux ne peuvent s'exprimer qu'après le vote de l'entrée en matière, si elle est acceptée. Je donne maintenant la parole au conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle une règle: si nous ne sommes pas en

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 427.

dépassement du dernier crédit, cela se passe sans problème lors du bouclement. Nous sommes en train de rentrer les dernières factures, et il est possible qu'il n'y ait pas de dépassement. Je vous rappelle que le crédit que vous m'aviez voté pour le bowl était de 1 200 000 francs et que nous l'avions validé à 1 800 000 francs. Il y a eu les 300 000 francs apportés par mon collègue M. Sami Kanaan, je le précise, car je me suis occupé de la Fondation Hans-Wilsdorf et, malheureusement, j'ai subi un échec. C'est l'inverse qui s'est passé pour mon collègue Sami Kanaan; je n'ai donc pas démarché le promoteur concerné. Selon les dernières informations, on arriverait pile-poil, sur l'ensemble des dépenses, à combler le différentiel, s'il y en a un, car nous n'avons pas encore les dernières réconciliations de chiffres et factures de l'ensemble de cet aménagement.

En conséquence, ou vous renvoyez à la commission des travaux et des constructions, et je vous refais le détail, ou vous me l'envoyez directement, et j'irai en dépassement de crédit. Je vous rappelle que, six mois après le bouclement des factures, je devais passer devant la commission des finances s'il y avait un dépassement. Donc, à mon avis, c'est une perte de temps que d'aller en commission mais, si vous y tenez, je n'ai aucun problème. S'il y a un dépassement, je le présenterai dans les mois à venir; dans le cas contraire, le bouclement se fera automatiquement du point de vue administratif.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je m'adresse à vous, Monsieur Pagani. Je vous en avais déjà parlé entre deux couloirs et quatre portes. Je vous conseille vivement – ou à l'un de vos fameux architectes – de prendre la peine d'aller à la zone industrielle de Lausanne, en bas, au bout du dépôt industriel des chemins de fer, où se trouvent plein d'entreprises. Avec leurs moyens qui étaient moindres, des jeunes chômeurs issus du bâtiment ont fait ce genre de bowl dans un hangar vide et désaffecté. Ils font payer 5 francs l'entrée, mais je vous promets que ce bowl-là est nettement supérieur en qualité, en aménagement et en distractions à celui que nous avons sur la plaine de Plainpalais.

Je ne veux pas vanter le travail des autres, mais je pense quand même, puisqu'on parle d'argent – c'est toujours le nerf de la guerre, même en politique – qu'il serait bien au moins d'y jeter un petit coup d'œil, parce que je pense que c'est remarquable. (*Remarque de M. Pagani.*) Vous y êtes allé? Alors je vous remercie, Monsieur le magistrat. Ils l'ont quand même fait avec de la récupération et ils n'ont jamais eu 1 million de francs. Je pense qu'il y a des façons de faire. Le béton n'est peut-être pas mal, mais il y a parfois aussi des matières à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) qu'on peut employer et qui sont peut-être supérieures. Je crois qu'il n'est pas mal de regarder ailleurs pour penser à un plan B. Les plans B fonctionnent bien en ce moment, surtout aux travaux...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans le droit fil de ce que nous a proposé Alexandre Wisard et de ce que nous a suggéré le magistrat, nous attendons, pour notre part, une réponse du Conseil administratif. On ne va pas renvoyer cet objet en commission pour prendre le temps d'explorer tous les autres bowls! Ce que vient de suggérer M. Pastore est un autre sujet. Pour notre part, nous attendons du Conseil administratif des réponses précises à la question posée dans cette motion.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je serais plutôt favorable au renvoi à la commission des travaux et des constructions, puisque nous allons en même temps traiter une nouvelle fois de la troisième étape de la plaine. Ce qui m'étonne, dans les propos du magistrat, c'est que les factures arrivent encore aujourd'hui. Nous sommes à la mi-mars 2014; je vous rappelle que le 1^{er} août 2012 des combats de reines ont eu lieu sur la plaine de Plainpalais et que les travaux étaient terminés. J'ai donc un peu de peine à comprendre que des factures arrivent encore dix-huit mois plus tard. Je ne comprends pas tout. Le groupe des Verts suggère de renvoyer cela à la commission des travaux et des constructions. Si c'était refusé, nous aurions de toute façon une réponse directe du Conseil administratif. Nous n'allons pas prendre des plombs pour discuter de cela.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Concernant cette motion, elle a été déposée au mois de juin 2012. Néanmoins, il y a eu toute une explication donnée lors d'une interview de M. Pagani, sur le sponsor et le montant de 300 000 francs. Ce n'est pas une question directe à M. Pagani – vous transmettez, Monsieur le président – mais je suis assez étonné que notre magistrat combatte le partenariat avec des entreprises privées dans d'autres parlements, alors qu'ici, comme par hasard, on accepte tout. C'est une très bonne chose, je suis totalement pour. Mais je suis assez étonné que le processus soit long dans certains domaines alors que, dans d'autres cas, on accepte à bras ouverts l'argent du secteur privé.

Maintenant, on veut renvoyer cette motion à la commission des travaux et des constructions, mais le bowl est fini. Le montant prévu a déjà été alloué, il est déjà passé dans les lignes de comptes. D'autre part, vous nous avez dit tout à l'heure que M. Kanaan avait apporté cette somme de 300 000 francs, Monsieur le magistrat. Mais qui a trouvé le sponsor? Vous renvoyez la balle à M. Kanaan, mais est-il arrivé comme cela ou y a-t-il eu une contrepartie? Le fameux sponsor – c'est de notoriété publique, puisque cela a été annoncé à la presse – est M. Abdallah Chatila. Lui avez-vous promis quelque chose?

M. Daniel Sormanni (MCG). Je dirai en préambule qu'en principe les dépassements vont à la commission des finances. Je trouve que c'est assez logique,

puisque nous n'allons pas une fois de plus réunir une commission. Nous attendons son décompte avec impatience.

Je vais profiter de ce débat sur le bowl pour poser une question au magistrat. Malheureusement, celui-ci est régulièrement un peu saccagé. C'est facile de critiquer, c'est moins facile de l'empêcher, mais qu'est-il mis en place pour essayer d'éviter ces déprédations? La dernière était assez importante – on l'a vu dans la presse. On ne peut que regretter ces incivilités. Ces équipements sont faits pour les jeunes, alors j'espère que ce ne sont pas des jeunes qui en sont les auteurs. On ne sait pas qui le fait. Ce n'est probablement pas nos personnes âgées en établissement médico-social... Ne faudrait-il pas clôturer? Je sais bien qu'on a eu la même problématique avec les préaux. Ils étaient ouverts, puis, dans certains cas, on a finalement décidé de les fermer à clé pour éviter des déprédations. Je trouve dommage que le bowl soit régulièrement victime de vandales, de voyous, car cela coûte à la collectivité.

M. Guy Dossan (LR). Nous ne renverrons pas non plus cet objet à la commission des travaux et des constructions. On ne va pas y apprendre grand-chose de plus. En revanche, nous avons bien entendu ce que nous a dit le magistrat. Le bouclage de crédit arrivera dans quelques mois. Nous allons attendre quelques mois, pas cinq, six, douze ou vingt-cinq mois, mais deux à trois mois. C'est une motion, donc, en principe, c'est trois mois pour répondre, si je ne me trompe pas. Nous allons attendre, mais pas longtemps, et nous reposerons la question si nous n'avons pas de réponse, puisque nous savons que les bouclages de crédits du Conseil administratif sont en général assez longs... Nous ne laisserons pas passer la chose, mais nous renverrons cet objet directement au Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Beaucoup de reproches peuvent m'être faits, Monsieur Dossan, mais je vous signale que j'ai bouclé 700 dépassements qui ne l'avaient pas été depuis vingt-cinq ans, et je m'impose la discipline personnelle de les boucler six mois après le bouclage du crédit. Monsieur Wisard, les arbres que nous avons plantés doivent être surveillés durant deux ans. On pourra boucler le crédit dès que cette surveillance sera terminée. C'est la raison pour laquelle ce crédit-ci n'est pas encore bouclé.

Monsieur Daniel-Dany Pastore, j'aimerais vous réexpliquer que c'est lors d'un voyage avec le Conseil administratif in corpore pour assister à un séminaire à Malmö, il y a de cela sept ans, que nous avons découvert un bowl comme celui de la plaine de Plainpalais. Sauf que celui-là était à la périphérie de Malmö. Les jeunes y allaient, mais c'était à l'extérieur de la ville. Nous avons été séduits par ce projet.

Quant au nôtre, il résout deux problèmes: d'abord, il est au centre de la ville, car les nouvelles générations ont droit de cité comme tout le monde. On ne l'a pas mis à l'extérieur, contrairement à Lausanne. En plus, on s'est rendu compte que le bois qui était utilisé avant sur la plaine de Plainpalais faisait un bruit énorme quand les jeunes descendaient et remontaient, tandis que le bowl de Malmö – nous l'avons constaté – ne fait aucun bruit. C'est pour cela que je me suis battu pour que nous ayons le meilleur des bowls possible – en français on doit dire un «bol».

S'agissant des incivilités, oui, nous sommes contraints d'y répondre. Je vous rappelle que vous avez eu – et je vous en remercie – la présence d'esprit de voter pour qu'il y ait un concierge, sur cette plaine de Plainpalais, qui règle toute une série de problèmes. Comme l'utilisation de la plaine a été doublée depuis que nous avons refait l'ensemble du gorrh, ce concierge est là pour surveiller et pour prendre des mesures immédiates, notamment par rapport aux tags. Je crois que c'est la volonté du Conseil administratif et du Conseil municipal de faire en sorte que ce bowl reste en l'état. C'est une image de Genève; beaucoup de jeunes viennent en visite et l'utilisent. Il y a un tourisme du bowl, et on le tient à niveau. Je le redis, si ma mémoire est bonne, nous avons un différentiel de 100 000 francs entre ce que nous a coûté le bowl et le dépassement de crédit. Il est possible aujourd'hui d'absorber ce coût grâce aux économies réalisées sur l'ensemble de cette ultime étape, de sorte que nos comptes seront à l'équilibre.

Concernant le promoteur, je le redis – et cela a d'ailleurs été examiné par la Cour des comptes – il n'y a eu aucun retour d'ascenseur. C'est mon collègue qui a fait des démarches dans le cadre de problématiques sportives, et il a encore moins que moi la possibilité de rémunérer, si faire se peut. En revanche, la Cour des comptes a mis le doigt sur quelque chose de vrai, à savoir que nous exposons la Ville à un défaut d'image. C'est tout ce que nous avons pris comme risque, et j'en assume la responsabilité. Mais je trouvais très important – j'espère que vous me pardonneriez – d'offrir ce bowl aux jeunes qui l'utilisent. Il y a au moins vingt gosses qui font de la planche à roulettes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et je trouvais que le risque d'image en valait la chandelle.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 22 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de l'informer de l'état réel du dépassement de crédit de la proposition PR-753.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Résolution du 26 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Gary Bennaim, Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Olivier Tauxe, Carlos Medeiros, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Jean-Philippe Haas et M^{me} Marie Barbey-Chappuis: «Ville de Genève et politique étrangère: *contra-dictio in adjecto*» (R-163)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- que M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, a reçu vendredi 8 juin 2012 au Palais Eynard le président de la Tunisie, M. Moncef Marzouki, dans le cadre d'une visite prétendument amicale;
- qu'à cela ne tienne, le caractère «amical» de cette rencontre avec le président tunisien n'a pas empêché M. le maire de déclarer à cette occasion que la Tunisie avait un besoin urgent de financement pour réussir sa transition démocratique et que la Ville de Genève s'engageait à apporter son soutien à des projets en Tunisie;
- qu'au passage M. le maire a tout de même avoué sa fierté d'accueillir à Genève le président tunisien et l'admiration que lui inspirait la lutte héroïque du peuple tunisien pour sa liberté;
- que, d'ailleurs, le président du Conseil municipal, M. Jean-Charles Rielle, était également présent au Palais Eynard pour cette rencontre, somme toute amicale;
- qu'ainsi il est manifeste que le but réel de cette rencontre qualifiée fallacieusement d'«amicale» était de propager une idéologie politique;
- qu'en matière d'affaires étrangères notre Constitution fédérale stipule toujours bien que «les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération» (art. 54, al 1, Cst. féd.);
- que «l'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal» (art. 50, al.1, Cst. féd.);

¹ «Mémorial 170^e année»: Annonce, 746.

- qu'à ce sujet notre Constitution genevoise, elle, prévoit toujours expressément que «le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures dans les limites de la Constitution fédérale» (art. 128, al. 1, Cst.-GE);
- que dans le respect des dispositions constitutionnelles précitées, l'article 48 de la loi cantonale sur l'administration des communes (LAC) ne confère aucune compétence en matière de relations extérieures au Conseil administratif;
- que, pour le surplus, l'art. 2, al. 1, de la LAC stipule que «l'autonomie communale s'exerce dans les limites de l'ordre juridique et plus particulièrement des compétences cantonales et fédérales, ainsi que du pouvoir de surveillance auquel la commune est soumise»;
- qu'il est au demeurant regrettable de devoir rappeler à notre Conseil administratif la teneur des diverses dispositions légales susmentionnées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de cesser de sortir illégalement de ses prérogatives en matière d'affaires étrangères en s'adressant directement à des chefs d'Etat étrangers ou à leurs représentants, à quelque titre que ce soit.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Cette résolution était sans doute d'actualité lorsqu'elle a été déposée, en 2012, puisque le maire de l'époque était M. Pagani et que, durant cette année-là, il a rayonné pour la Ville de Genève, que ce soit en visites protocolaires, en voyages à l'étranger ou en réceptions au Palais Eynard. Il faut avouer qu'il a marqué son année par de nombreuses actions très visibles, mais qui toutes allaient dans le sens de son appartenance politique. Alors on peut se demander si le fait d'avoir une fonction de magistrat autorise à utiliser cette tribune qu'est la mairie de Genève pour mener une action très politique, qui n'a rien à voir avec la bonne marche d'une administration.

Cette question nous la posons dans cette résolution, car nous nous sommes demandé si M. Pagani entendait développer une véritable politique étrangère au niveau d'une commune. C'est une question qui a tout son sens. La presse s'en est saisie à de nombreuses occasions et, à titre personnel, je me suis permis de contacter la Surveillance des communes. Elle m'a donné une réponse intéressante qui va sans doute ouvrir de nombreuses perspectives aux futurs magistrats qui auront l'opportunité d'être maires de la Ville: «Rien n'empêche un magistrat communal de répondre aux invitations protocolaires – cela, nous le comprenons, il n'y a pas de problèmes de fond – ainsi que de faire part de ses opinions, raisons qui l'ont fait élire à sa fonction et qui sont garanties par la liberté d'expression.»

La boucle est bouclée... Le poste de conseiller administratif de la Ville de Genève est bien évidemment un poste politique qui vise à appliquer une certaine politique, mais il l'est dans le cadre d'un Conseil administratif – qui est en relation avec un Conseil municipal – dont les principales tâches sont administratives. Il est donc difficile d'imaginer un débordement international par le biais de cette fonction.

Avec cette résolution, nous posons la question et nous souhaitons l'adresser directement au Conseil administratif, afin que cette fonction soit dorénavant mieux cadrée. Comme je vous l'ai dit, la résolution avait certainement plus de sens il y a une année; elle en a peut-être un peu moins aujourd'hui, mais elle en aura sans doute beaucoup plus dans les prochaines années, raison pour laquelle, si telle est la volonté de la majorité de ce délibératif, nous aimerions cadrer les actions du maire, très personnelles et qui, semble-t-il, sont faites avec l'assentiment du Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 34 oui contre 32 non.

M. Rémy Pagan, conseiller administratif. Effectivement, on aurait pu faire le bilan de cette année de mairie plus tôt mais, l'ordre du jour étant ce qu'il est, je profite de cette résolution pour dire quelques mots.

D'abord, les visites protocolaires sont innombrables, Monsieur Bertinat. Au niveau de la mairie, on passerait son temps à aller aux Nations Unies (ONU). J'y allais, quand j'étais maire, quasiment deux fois par semaine pour donner le point de vue de la Ville de manière générale, que ce soit pour la journée de commémoration de l'Holocauste ou pour d'autres actions de l'ONU au travers desquelles j'ai cheminé tout au long de ces deux années de mairie. Le rôle de maire est une fonction universelle beaucoup plus reconnue que ce qu'on imagine. Le rôle de président du gouvernement au niveau cantonal ne veut pas forcément dire quelque chose au niveau des délégations de l'ONU. L'ONU fait donc systématiquement appel au maire.

J'ai même eu l'honneur de présider, à la demande du responsable du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), une réunion de 300 maires dont les villes avaient vu leur population augmenter de 1 million d'habitants en deux ans. Et moi, petit maire qui n'ai pas ces problèmes, qui ai certes des problèmes d'aménagement mais pas ceux de voir gonfler une ville de 1 million d'habitants en une année ou deux, j'ai dû, au nom de ces maires, être rapporteur devant les gouvernements qui se réunissaient pour trouver des solutions et réorienter le travail du HCR. Comme vous le savez, les réfugiés ne se déplacent plus de région en région; ils quittent une région agricole pour aller vers la ville, ce qui donne des explosions extraordinaires dans notre monde.

En ce qui concerne le projet de mairie, il s'est arc-bouté sur une discussion que j'ai eue avec le président d'alors du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ce projet a été encadré et validé par le CICR, puis par mes collègues du Conseil administratif. Cela consistait à dire que je représentais la Ville de Genève et que, dans ce cadre-là, des conventions ont été signées. C'était le 60^e anniversaire de ces conventions et je suis allé voir un certain nombre de militants, que je connaissais d'ailleurs, sur le lieu même de leur activité.

J'ai rencontré Angela Davis, pour parler des plus grands, mais aussi des plus petits, comme M. Marzouki, président de la Tunisie, que je connaissais depuis quinze ans, tout comme Jean-Charles Rielle. Nous l'avons accueilli à la Maison des associations sociopolitiques quand il était dans l'opposition, et je me suis fait un honneur de le recevoir au Palais Eynard pour lui rendre la pareille. Heureusement que nous l'avons fait, car M. Marzouki était dernièrement plébiscité pour avoir accompagné le processus démocratique en Tunisie, qui est un des rares processus qui tiennent encore la route. Je m'en félicite et je trouve que nous faire un procès d'intention sur cette question spécifique, sur le fait que je dise des choses qui relèvent de positions partidaires, est déplacé. Je l'aurais compris si cela avait été le cas mais, en l'occurrence, ce n'était pas une position partidaire.

Il s'agissait d'aller rencontrer sur place des militants qui se battent pour faire respecter les Conventions de Genève. Je suis allé par exemple à Goma. C'est l'enfer sur terre. Je m'y suis rendu en camion blindé du CICR avec un gilet pare-balles. Nous avons été transportés dans des conditions extrêmement périlleuses et un certain nombre de militants ont trouvé cela éminemment respectable de la part du maire d'une ville connue dans le monde entier par le simple fait qu'il est écrit «Genève» sur l'écusson du CICR. Ils trouvaient très important d'être soutenus; ils ne l'étaient pas par leur maire, qui était un peu un filou. J'espère avoir bien résumé l'activité que j'ai menée durant ces deux années de mairie, en espérant que ces explications suffiront.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous attendons, pour notre part, une réponse écrite du Conseil administratif et non pas une simple explication. Car, au-delà de ce que vient de nous expliquer M. Pagani, cette résolution pose aussi la question des prérogatives de la Ville de Genève par rapport à la Confédération et au Canton. Nous sommes quelquefois et même souvent dérangés par le rôle joué par M. Pagani, que ce soit comme maire, que ce soit comme magistrat, que ce soit aussi par les doubles casquettes qu'il porte. Nous avons aussi parfois de la difficulté à cerner ses attitudes, puisqu'il a conservé des postures de syndicaliste face aux rôles de magistrat et de maire de Genève qu'il s'arroge et revendique actuellement.

Nous nous demandons s'il y a un code de fonctionnement, un règlement du Conseil administratif qui cadre en quelque sorte les actions des conseillers administratifs. Dans la réponse que vous nous apporterez, dans la réponse écrite que nous attendons du Conseil administratif, nous espérons que cela figurera en bonne et juste place afin que nous puissions mieux apprécier vos limites et aussi vos débordements en toute connaissance de cause et en toute honnêteté.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, je vous prie de transmettre juste deux précisions à M. Lathion. Jusqu'à preuve du contraire, «syndicaliste» n'est pas un défaut; ce n'est pas une injure, même quand on est un ancien syndicaliste. On peut parfaitement être magistrat en ayant été syndicaliste. Deuxièmement, Rémy Pagani ne s'arroge pas un rôle de magistrat; ce rôle lui a été confié par les électeurs. Je conçois que ce choix des électeurs ne vous enthousiasme pas, comme pour les quatre autres conseillers administratifs, mais il se trouve que ce sont les électeurs qui ont élu le Conseil administratif et qu'ils l'ont élu avec les convictions qui sont celles des conseillères et des conseillers administratifs qui le composent.

Je prends la proposition qui nous est faite pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une proposition de résolution. Ce n'est pas une question posée au Conseil administratif, ce n'est pas une motion. Le Conseil administratif n'a pas à y répondre ni à rendre un rapport. Une résolution est une prise de position du Conseil municipal sur l'objet qu'il souhaite traiter et sur lequel il souhaite avoir une position, y compris lorsque cet objet relève de la politique étrangère.

La Constitution fédérale a beau dire que seule la Confédération peut mener une politique étrangère, chaque Conseil municipal, le nôtre comme celui de Goumoëns-le-Jux, peut adopter des résolutions concernant la politique étrangère ou la solidarité internationale. Mais cela n'équivaut pas au fait de mener une politique étrangère. Cela équivaut à exprimer une conviction de conseillers administratifs ou de conseillers municipaux. Ni les conseillers administratifs ni les conseillers municipaux ne perdent leurs droits de citoyen: nous avons celui de manifester dans la rue, nous avons celui de nous exprimer dans un Conseil municipal.

Sur le texte de la résolution, je ferai d'abord une remarque sur le titre: «Ville de Genève et politique étrangère: *contradictio in adjecto*». C'est historiquement faux. On ne va pas revenir sur l'histoire de cette Ville et l'histoire de ce Canton. S'il y a un canton et une ville dans ce pays qui ont été marqués par les engagements étrangers, internationaux, de solidarité internationale, ce sont bien cette Ville et ce Canton. La Constitution fédérale peut bien proclamer le monopole de la politique étrangère par la Confédération, elle ne peut ni n'a voulu interdire aux autres collectivités publiques d'exprimer des positions sur des sujets qui ne

relèvent pas de leurs compétences matérielles directes et concrètes. Les conseils municipaux comme les parlements cantonaux – comme n'importe quel citoyen, habitant ou groupe social de cette République et de cette ville – ont le droit d'exprimer des convictions.

S'agissant de solidarité internationale – pas de politique étrangère – les Genevois en font depuis à peu près de cinq cent ans. Ils ne vont pas cesser de le faire parce qu'une partie du Conseil municipal trouve que c'est incongru! D'autre part, on nous dit ceci dans la résolution: «(...) il est manifeste que le but réel de cette rencontre qualifiée fallacieusement d'«amicale» était de propager une idéologie politique.» Il aurait été intéressant que vous nous précisiez quelle idéologie politique, en l'occurrence, vous avez trouvée dans cette rencontre. Cela pourrait nous convaincre de soutenir encore plus cette rencontre que nous n'avons pu le faire...

Quelle est l'idéologie politique de M. Marzouki? C'est un démocrate de gauche tunisien qui se bat pour la démocratie et la justice sociale en Tunisie depuis trente ans. Si cette idéologie politique vous choque à ce point, dites-le clairement! Non seulement elle ne nous choque pas, mais c'est la nôtre. On ne va pas voter contre une rencontre où le maire de la Ville de Genève manifeste une idéologie politique qui, jusqu'à preuve du contraire, est non seulement la sienne mais aussi celle de la Ville de Genève, celle du Conseil administratif, et même celle de la République et canton de Genève, puisqu'elle est proclamée plus ou moins sincèrement – mais toujours clairement – dans la Constitution de la République dans au moins une demi-douzaine d'articles! La rencontre entre deux démocrates de gauche ne me paraît pas être en soi une manifestation de subversion politique telle qu'il faille la condamner dans une résolution du Conseil municipal.

Enfin, on nous demande de voter une résolution où on demanderait au Conseil administratif de cesser de sortir illégalement de ses prérogatives en matière d'affaires étrangères. D'abord une résolution n'a rien à demander au Conseil administratif, ensuite, comme il n'a aucune prérogative en matière d'affaires étrangères, pas plus que le Canton d'ailleurs, il lui est difficile d'en sortir légalement ou illégalement. En revanche, si la Ville de Genève, le Conseil administratif, le Conseil municipal, les conseillers municipaux, les habitants, les partis politiques et les associations ont des prérogatives, ce sont celles qui correspondent à leurs droits démocratiques et ce sont des prérogatives en matière de solidarité internationale. Si vous demandez à la Ville de Genève de ne pas faire de politique étrangère, nous lui demandons, quant à nous, de continuer à manifester le principe de la solidarité internationale, comme il le fait depuis qu'il a été élu, comme les conseillers administratifs précédents l'ont fait depuis qu'ils ont été élus et comme, finalement, la commune de Genève et la République de Genève le font en fonction de choix politiques qui sont les leurs depuis environ un demi-millénaire.

Vous ne voulez pas que la Ville de Genève fasse de politique étrangère? Cela tombe bien, car elle n'en fait pas. Nous voulons que la Ville de Genève fasse de la solidarité internationale; cela tombe bien car elle en fait! (*Applaudissements.*)

Le président. Tous les groupes ayant parlé ou allant le faire, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ce projet de résolution pose un problème qui n'est pas de seconde importance pour la Ville de Genève. Je vous entends souvent, notamment mes collègues d'en face, et notamment parmi les signataires de cette résolution, vous préoccuper du rayonnement de Genève, par exemple quand nous soutenons des crédits importants pour le Grand Théâtre ou pour d'autres institutions culturelles. On dit que c'est «le rayonnement de Genève», que c'est quelque chose d'important qu'il faut soutenir avec des sommes importantes d'argent public. Or, il se trouve que Genève n'est pas seulement une cité de culture qui rayonne; elle est aussi une cité qui est le centre, dans le monde, d'activités très importantes, que ce soit au niveau des droits humains et du droit international. C'est le deuxième siège de l'ONU, c'est le siège du CICR et des organisations internationales.

On ne peut pas fermer les yeux sur cette réalité; ce serait laisser de côté un pan très important de ce qui constitue la vie, le rayonnement et l'activité des gens qui vivent dans cette ville. Cette ville est le siège de ces institutions, de ces activités, de ces organisations non gouvernementales (ONG) très actives dans le monde entier pour la résolution de conflits, pour des principes universels qu'on approuve tous – y compris les motionnaires, je pense – que ce soit les droits humains, le droit international humanitaire, le droit démocratique, les fondements sur lesquels on accepte de vivre et de fonctionner ensemble.

Quand une personne de la Ville de Genève, berceau du droit international humanitaire, et j'en passe, affirme son engagement pour soutenir ces valeurs, ces droits, et qu'elle a une fonction qui est un tant soit peu reconnue à l'extérieur – le ou la maire, les élus – on ne peut pas dire qu'elle sorte illégalement de ses prérogatives. Si c'était le cas, la Genève cantonale ou la Berne fédérale l'aurait fait savoir. J'ai participé à un certain nombre de ces activités; il se trouve qu'elles sont organisées de façon concertée. Ils se rendent bien compte, à Berne, à la Direction du développement et de la coopération (DDC), que Genève tient ce rôle. Si vous dites qu'il faut cesser de s'occuper de ces choses-là, il faudrait pratiquement couper tout un pan de ce qui constitue l'essence même de notre cité, ce serait dommage.

Je vous invite à refuser cette résolution et je serais même ravi – vous transmettez, Monsieur le président – que M. Bertinat ou M. Lathion, qui s'inquiètent de ces activités, viennent avec des cas concrets, s'il y a lieu. Si M. Pagani ou un autre membre du Conseil administratif a fait quelque chose qui n'est pas acceptable, ou qui ne traduit pas le soutien des valeurs que nous partageons, il faudrait lui taper sur les doigts ou empêcher des dérives. Mais venez avec des cas concrets! Mais dire de manière générale qu'il faut cesser de s'occuper de tout cela serait irresponsable quand on connaît l'importance de Genève. Qu'on le veuille ou non, il n'y a pas que l'argent, il y a aussi des valeurs, les engagements, le droit international, le CICR. Le monde est aussi fait de ces choses-là, et pas seulement des affaires.

M^{me} Salika Wenger (EàG). La taille des villes dépend en général de la taille des pays. Ce n'est pas le cas pour l'importance politique de ces villes. Je vais vous raconter une anecdote. J'ai une amie qui a été maire pendant vingt ans d'une commune genevoise et qui a reçu la maire d'une petite commune chinoise venue discuter notamment de problèmes d'enseignement. Cette dame lui a dit qu'ils avaient un peu le même genre de problèmes, puisqu'elle était maire d'une petite commune. Mon amie lui expliquait que sa commune comptait environ 20 000 personnes et la Chinoise lui a répondu que la sienne en comptait 12 millions... C'était une petite ville! Cette petite ville n'avait aucune importance politique.

Nous, nous faisons le contraire. Genève, du point de vue de sa population, est plutôt une ville de province par rapport aux pays qui nous entourent. Dans tout le canton, cela représente 450 000 habitants, ce n'est pas beaucoup de monde. Mais, politiquement et historiquement, cet espace de notre canton est extrêmement important et central. Nous avons les organisations internationales. Elles induisent bien évidemment la circulation d'un certain nombre de personnes qui font leur travail et qui sont des personnes importantes au niveau international. Il me semblerait absolument absurde qu'aucun représentant de l'exécutif de notre Ville ne rencontre ces gens, ne serait-ce que par pure politesse. Cela évoque-t-il quelque chose pour vous? On n'est pas obligatoirement dans le combat politique! Il y a aussi la courtoisie. En l'occurrence, les deux sont souvent mêlés, et le fait que Genève défende depuis fort longtemps un certain nombre de valeurs que nous défendons et que nous partageons tous me semble être la raison de l'existence des ONG sur notre territoire. En même temps, tout cela crée des obligations.

J'ai bien entendu le magistrat dire que s'il devait répondre à toutes ces obligations, il y passerait tout son temps. Ne lui reprochons pas de faire pour nous un travail que nous ne ferions pas et de représenter Genève auprès de cette population, ou même, Grand Dieu, de se déplacer dans un pays qui pose problème, dans lequel, par exemple, les valeurs que nous défendons ne sont pas respectées!

Ce n'est pas un crime. C'est la fonction normale de quelqu'un qui s'investit politiquement, raisonnablement, intelligemment dans des valeurs que nous défendons et qui veut les représenter auprès des personnes qui nous visitent, mais aussi dans d'autres pays. Imaginer que le magistrat prend la place de Berne dans les affaires extérieures, non! Il n'y a pas de politique extérieure! M. Bertinat l'a très bien dit tout à l'heure en nous donnant la définition de la fonction de conseiller administratif. Elle consiste à représenter la Ville au mieux auprès des personnes importantes qui nous visitent et dans les pays qui ne pratiquent pas les valeurs que nous défendons. C'est normal. Je ne vois pas vraiment où est le problème.

Je pense un peu comme M. Holenweg, cette résolution ne demande ni rapport, ni réponse. La seule réponse que nous puissions donner est de remercier le ou les magistrats de faire ce travail et de le faire d'une manière qui est, à mon avis, relativement correcte.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, je suis vraiment surpris de cette résolution, car j'ai cru comprendre, lorsque j'ai posé mes valises dans ce canton et cette ville en 1974, que l'ensemble de la population était fière de ce que l'on appelle la Genève internationale. Tout le monde se gargarise de «la Genève internationale». On la récite comme un mantra dans tous les scénacles, toutes les assemblées, sur tous les bancs, dans tous les partis – et peut-être même comme une litanie, puisque je vois que la résolution est signée par le Parti démocrate-chrétien... Je suis donc très surpris du coup de canif un peu agressif donné à travers cette résolution à la Genève internationale. Genève, mes chers amis – que cela vous plaise ou non – est une des villes les plus importantes au monde, pas par sa taille ou sa population – comme il vient d'être dit – mais par son image et son rayonnement de par le monde. C'est comme ça. Ça plaît, ça déplaît, mais le principe de réalité est plus fort que le principe du déplaisir.

Rémy Pagani est un élu de gauche. Au cas où vous ne le sauriez pas, je vous l'apprends, c'est un scoop... A ce titre, son tropisme idéologique – au sens noble du terme – est beaucoup plus marqué vers celles et ceux qui défendent la liberté et les droits humains que vers ceux-là qui veulent imposer la dictature de l'actionnariat dans le monde entier. Ça déplaît peut-être à certaines personnes de l'Union démocratique du centre, mais c'est une réalité. Les gens peuvent évoluer, mais on ne peut pas les faire changer. M. Pagani n'est pas affidé aux idéologies liberticides; vous n'y pouvez rien, c'est comme ça!

Concernant les affaires étrangères, quelqu'un peut-il ici faire la différence entre les affaires étrangères et les relations publiques? Je pense que le fait de ne pas faire la différence entre ces deux notions est ce qui crée de la confusion. Cette résolution prétend qu'il s'agit d'affaires étrangères. Je ne crois pas que M. Pagani

ait signé un contrat d'armement ou un accord international avec la Tunisie, ni quoi que ce soit de cet ordre-là. M. Pagani, lors de cette visite, a fait une opération dite de relations publiques. Cela n'a rien à voir avec les affaires étrangères, en tout cas pas avec la vente ou l'achat d'avions fabriqués en Suède par l'actuel préposé aux affaires étrangères.

Parfois même, nous nous plaisons à rêver que le poste de titulaire des affaires étrangères de la Confédération soit remis entre les mains de quelqu'un de la trempe de Rémy Pagani, pas dans celles d'un représentant commercial d'une entreprise suédoise... Je ne ferai pas l'insulte à M. Bertinat de croire qu'il ne fait pas la différence entre affaires étrangères et relations publiques. Personnellement, je suis relativement fier qu'un élu communal fasse rayonner notre ville et ce que l'on appelle «l'esprit de Genève». Ce sont des actions amicales qui relèvent des relations publiques; elles ne relèvent en aucune façon des affaires étrangères.

Je vous rappellerai quelque chose qui avait fait hurler un certain nombre d'entre vous. Nous avions, Salika Wenger et moi-même, déposé la motion M-996 à la suite des atrocités commises au Kazakhstan et de la tentative de la famille du dictateur de ce pays de venir blanchir, ici dans notre cité, une partie de son argent, qui était bien rougi du sang des travailleurs du pétrole. Cette motion était-elle une motion «d'affaires étrangères»? Non, le Conseil municipal l'avait acceptée. Le Parlement européen l'a reprise, et un certain nombre de représentants des travailleurs et des travailleuses sont venus nous rencontrer, Salika et moi, ici à Genève, pour nous remercier de cette initiative et de la protection que le vote de cette motion par ce Conseil municipal avait pu prodiguer à des travailleurs qui, sinon, auraient été en danger. Avons-nous fait ce que M. Ueli Maurer n'aurait pas pu faire, ou qu'il aurait dû faire? Bien évidemment que non. Nous avons fait un travail de relations publiques, pas d'affaires étrangères.

Alors stop à l'hypocrisie, s'il vous plaît! Stop à la tartuferie qui dégouline de cette résolution, car c'est un peu n'importe quoi, et je pèse mes mots! Parce que si un élu d'un exécutif communal faisait quelque chose d'illégal, je peux vous assurer que dans les minutes, dans les heures qui suivent, le Conseil d'Etat, en tant qu'autorité de surveillance, le révoquerait sur-le-champ. Rien n'a été fait d'illégal pour la simple et bonne raison que le Conseil d'Etat n'a pas jugé que c'était illégal. Et, croyez-moi, M. Pagani n'a pas que des amis au Conseil d'Etat! Le Conseil d'Etat s'est bien posé la question de sa révocation, mais pour d'autres sujets... Alors, s'il vous plaît, la tartuferie, ça suffit! Merci infiniment.

M. Vincent Subilia (LR). Mon préopinant Jean-Charles Lathion l'a clairement indiqué, cette résolution nous invite à nous interroger sur les prérogatives du maire en exercice et sur le fait de définir plus clairement son périmètre d'interven-

tion. Certes, Genève, «plus petite des grandes villes», comme dirait l'Office du tourisme, jouit d'un rayonnement unique qu'il s'agit de défendre. En ce sens, je rejoins les propos de M^{me} Wenger. Si cela implique une disponibilité protocolaire, dont nous remercions les magistrats – et que nul ne conteste – cela n'autorise toutefois pas, à mon sens et au sens du Parti libéral-radical, les représentants de notre ville, même «un petit maire», comme le disait M. Pagani, à tenir des propos qui, à nos yeux, sortent du cadre de sa neutralité.

Vous évoquez un procès d'intention. Il n'en est rien. Il s'agit simplement de veiller à la saine répartition des tâches dans notre système fédéral. Et vous admettez que la distinction entre politique étrangère et relations publiques est assez subtile... Dans le cas d'espèce, il y a clairement, à nos yeux, confusion des genres.

Notre préopinant évoquait vos tendances syndicalistes. Soit. Vous évoquez, Monsieur Pagani, de nobles causes pour lesquelles vous vous êtes mobilisé au titre de maire de notre ville. Cela étant, il est permis de douter que M. Pagani aurait reçu avec le même faste les représentants d'organisations dont les préceptes, par hypothèse, seraient en contradiction avec ses propres valeurs. Le maire Pagani aurait-il réservé le même accueil à des représentants de l'Organisation mondiale du commerce, qu'il voit comme le «Satan du commerce mondial», qu'au représentant tunisien? M. Pagani aurait-il accueilli avec la même emphase les représentants du World Economic Forum, qui emploient plusieurs centaines de personnes, certes non pas sur le sol de notre ville, mais sur celui d'une commune de notre canton?

Personne dans cette enceinte, et certainement pas au sein du Parti libéral-radical, ne remet en cause les démarches protocolaires menées par le Conseil administratif en soutien à la Genève internationale. Eh oui, Monsieur Gauthier, nous en sommes tous fiers, et moi le premier. En revanche, nombreux sont ceux qui, légitimement, s'interrogent sur la neutralité du maire Pagani dans ses fonctions de représentation. Cette simple suspicion, ce «tropisme idéologique» – vous le disiez, Monsieur Gauthier – justifient à eux seuls cette résolution, qui aura pour mérite de clarifier la répartition des responsabilités et de rappeler à M. Pagani qu'avant d'être le porte-parole de sa propre idéologie il se doit d'être le maire de tous les Genevois.

Qu'un représentant communal fasse entendre l'esprit de Genève, chacun en conviendra; qu'un représentant communiste le fasse, nous nous y opposons. (*Rires.*) Maire de tous les Genevois, M. Pagani doit le rester. C'est la raison pour laquelle cette résolution l'invite encore une fois – je le répète – à opérer une plus saine répartition des rôles et à rappeler précisément ce que vous disiez être de la nature des relations publiques, Monsieur le conseiller municipal. Pour toutes ces bonnes raisons, nous vous invitons à soutenir cette résolution, qui est malheureusement nécessaire.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je crains que les auteurs de cette résolution ne se soient laissé emporter par une sorte d'idéologie anti-Pagani – permettez-moi de le dire ainsi – car ils reprochent tout simplement à M. Pagani, alors qu'il est maire, de remplir la fonction pour laquelle il a été élu. Vous savez très bien que vos représentants, quand ils sont maires de Genève, font exactement la même chose: représenter Genève, défendre l'image et les valeurs que défend cette ville. Cela a été dit précédemment, cette ville est connue de par le monde par le simple fait que le mot «Genève» figure sur les véhicules du CICR.

Elle a un rôle, elle a une notoriété, elle a même des responsabilités. Si M^{me} la maire ou M. le maire – ou qui que ce soit – n'avaient pas endossé cette responsabilité, j'aurais compris que vous fassiez cette résolution. Si demain un magistrat de l'Entente occupe ce poste – et il l'occupera bien entendu – et ne remplit pas ce rôle, vous serez en droit – nous serons en droit – de le lui reprocher. Donc, à mon avis, vous vous êtes laissé un peu emporter avec cette résolution, car je sais que vous êtes attachés, tout comme nous, à l'image et au prestige de la ville. Vous le dites, nous le disons quand il s'agit du Grand Théâtre et du rôle de la Ville, au-delà de la commune et de la région. Au niveau international, quand il s'agit de recevoir et d'écouter les grands de ce monde, vous savez très bien que Genève a un rôle tout à fait unique et tout à fait à part, qui provient de son histoire. Et j' imagine que vous êtes très attachés, tout comme moi, à cette histoire et à cet héritage.

Je ne pense pas que vous souhaitiez que le maire de Genève soit confiné à un rôle de maire de petite ville de province. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je crois que tout a été dit: il faut rester sérieux et être fiers du rôle de notre ville et de nos représentants qui perpétuent cette image à travers le monde. En conséquence, les Verts, bien entendu, rejetteront cette résolution qui relève plus de la mauvaise humeur passagère que d'une saine et profonde réflexion sur ce que doit être le rôle du maire d'une ville comme Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, je ne vais pas en rajouter beaucoup; en revanche, je me permets quand même de relever, puisqu'on a tellement mentionné le CICR dans cette enceinte et que j'y ai travaillé durant seize ans, que j'ai un peu de la peine à croire que vous étiez dans un camion blindé, Monsieur le magistrat. Parce qu'on sait pertinemment que le CICR veut gagner l'acceptation des belligérants à travers le dialogue et la négociation et que la protection des délégués ou des collaborateurs en général, c'est le drapeau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge... (*Applaudissements.*)

M. Carlos Medeiros (MCG). Vous transmettez à M. Pagani, Monsieur le président, que personne, ici, ne met en cause son rôle représentatif quand il est

maire. Mais, finalement, que reste-t-il à un maire dans un système comme le nôtre? C'est justement d'aller couper des rubans et d'inaugurer quelques expositions.

Mais M. Pagani a depuis toujours une haute idée de sa fonction et, pour cela, il n'hésite pas à se substituer au ministre des affaires étrangères de la Confédération en tant que maire d'une commune, fût-elle Genève, fût-elle une grande commune. Nous savons tous que Genève est un cas à part; cela étant, nous restons dans le cadre du maire d'une commune, fût-elle importante – je le répète – fût-elle avec une renommée internationale. Et nous avons trouvé parfois bizarre que M. Pagani se déplace à New York, par exemple, tous frais payés, à notre connaissance, par le contribuable, pour une histoire qui mettait en cause des Palestiniens, des Israéliens et compagnie... Nous n'avons pas très bien vu le rapport direct avec les affaires communales qui nous concernent directement.

Nous considérons que M. Pagani a le droit de représenter la Ville par rapport à ses croyances personnelles, mais nous avons parfois eu l'impression qu'il oubliait qu'en tant que maire il représentait tous les Genevois, de n'importe quelle catégorie, de gauche, de droite, du centre. A notre humble connaissance, pour ce que nous avons pu constater, il a quand même eu une certaine façon de faire de la politique. Il a eu un parti pris pour certaines causes qui ne regardaient pas foncièrement la majorité de nos concitoyens. Le seul conseil que nous pourrions donc donner pour l'avenir, car je suis sûr qu'il sera encore maire un jour, c'est peut-être – même s'il n'aime pas forcément le prétendu capitalisme, les soi-disant gens d'argent – qu'il montre de la considération pour des personnes qui contribuent aussi au rayonnement de cette ville, qui paient leurs impôts, qui créent de la richesse et qui, pour cela, méritent aussi de la considération. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord vous faire juste part d'une ambiance. Quand, à l'occasion des 60 ans des Conventions de Genève, je suis allé visiter ces militants des droits humains, j'ai eu l'impression que j'allais me solidariser avec des résistants français, en raison des conditions de clandestinité qui prévalaient dans certains pays, et notamment à Goma, en République démocratique du Congo, au Sud-Kivu. Je vous laisse imaginer les conditions dans lesquelles agissent ces militants, que la population genevoise défend corps et âme, j'imagine, Mesdames et Messieurs!

On ne peut pas me reprocher d'être partidaire dans le positionnement et, Monsieur Bertinat, je vous mets au défi de le constater sur internet, puisqu'il y a cet outil merveilleux qui permet, sur deux ou trois moteurs de recherche, avec deux ou trois mots clés, d'aller scanner les déclarations que j'ai faites lors de cette

année de mairie pour les 60 ans des Conventions de Genève. Je n'ai jamais fait autre chose que de défendre les droits humains, la démocratie et la justice sociale.

Concernant le coût de mes voyages pour la collectivité, je vous rassure tout de suite, ils sont extrêmement bas parce que je ne voyage pas en VIP ni dans des hôtels cinq étoiles. D'ailleurs, il y a eu un reportage dans *L'Illustré* où on me voyait dans un hôtel, je n'ose pas dire «minable», à New York... En tout cas, il était tout à fait satisfaisant pour mon goût. Je fais ces voyages lorsque les vacances me le permettent; je ne les fais pas sur mon activité professionnelle. S'agissant de mes futurs voyages, vous les avez validés, Mesdames et Messieurs, dans le cadre des comptes. Vous avez eu la liste des programmes que nous soutenons dans le cadre de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), des soutiens que nous accordons, à hauteur de 0,5% de notre budget. Il y a tout ce que vous validez ligne par ligne, aux comptes. Il y a le projet de Faléa, qu'a soutenu mon collègue Mugny. La population de cette municipalité vit à côté d'une mine d'uranium au sud du Tchad. J'irai là-bas, à son invitation, dans le courant du mois de juin, au moment des vacances scolaires, pour que nous y soyons remerciés – pour que vous y soyez remerciés, Mesdames et Messieurs – et pour valider ce projet consistant à les mettre en relation avec la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) pour voir s'ils subissent les affres nucléaires de la mine d'uranium à proximité de chez eux. Vous avez validé ce projet, et je crois que c'est un projet humanitaire tout à fait innovant.

A la suite de cela, au milieu du mois d'août, j'irai dans les montagnes haïtiennes, où nous avons soutenu un projet après le tremblement de terre. Personne, aucune organisation humanitaire internationale ne veut y aller parce qu'il y a quatre heures de marche, voire plus, après avoir déjà passé quatre ou cinq heures en 4x4. J'irai vérifier si l'argent que vous avez mis à la disposition de la DGVS est bien utilisé et s'il a bien permis de reconstruire ce dispensaire, qui profite à plus de 4000 montagnards. C'est comme si on était en haut du Saint-Gothard et que 4000 montagnards venaient s'y faire traiter en soins ambulatoires, voire y résider quelques jours pour y être soignés. Tel est, Mesdames et Messieurs, le cadre dans lequel nous avons fixé, j'ai fixé – je l'assume – cette action de «propagation», si j'ose dire, des valeurs démocratiques de justice sociale, mais également des droits humains, puisqu'il s'agit aussi de dire à celles et ceux qui commettent des agressions physiques contre leurs concitoyens que ce n'est pas très recommandable de le faire.

Nous avons, par exemple, été rencontrer au Sud-Kivu un enfant soldat qui essayait d'être réintégré dans une activité civile. Le CICR va le visiter, et nous l'avons accompagné. Nous avons apporté un certain nombre de denrées pour que sa famille l'accueille à nouveau dans les conditions dans lesquelles il se trouve. Je vous garantis que le jeune homme était dans un état moral, physique et d'autonomie extrêmement précaire. (*Brouhaha.*)

Le président. La liste était close, Monsieur Lathion... Nous entrons en procédure de vote.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est refusé par 36 non contre 32 oui.

Le président. La résolution est écartée.

6. Motion du 12 septembre 2012 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanne-rot, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève consacre beaucoup d'attention à la création de pistes cyclables;
- que, paradoxalement, rien n'est mis en œuvre pour assurer la sécurité des piétons, alors qu'il s'agit de la seule véritable mobilité douce;
- que trop de cyclistes violent les articles 43, al. 2, LCR, et 41, al. 2, OCR (Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction):
 - que les piétons sont les seuls usagers légitimes des trottoirs;
 - que ces piétons se trouvent en danger du fait du comportement irresponsable de certains cyclistes;
- que la Ville a la possibilité de faire effectuer des contrôles sporadiques par les agents de la police municipale, avec application des sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les amendes d'ordre pour les contrevenants,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre des mesures immédiates pour sécuriser nos trottoirs et espaces piétons en faisant appliquer les sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière.

¹ «Mémorial 170^e année»: Annoncée, 1735.

Lien vers les textes légaux:
<http://www.admin.ch/ch/fr/rs/7/741.031.fr.pdf>

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 31 non (1 abstention).

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je crois que tout le monde dans ce parlement et chez les riverains de la ville et du canton s'est bien rendu compte qu'une grande partie des gens qui utilisent les vélos sont malheureusement indisciplinés. Ils circulent bien souvent sur les trottoirs, au détriment des piétons et des personnes âgées, et il arrive relativement régulièrement que des gens se fassent renverser et se retrouvent à l'hôpital.

Certaines personnes vont évidemment se dire que le Mouvement citoyens genevois, une fois de plus, est un parti provoiture et antivélo. La motion ne vise pas du tout ce but. Nous n'avons absolument pas pour but d'être des antivélos. Nous aimerions, en revanche, que la police municipale sanctionne peut-être certains «véloterroristes» – je dis bien certains – qui circulent n'importe comment... (*Remarque.*) Merci, Madame Wenger, vous pourrez vous exprimer après.

C'est vrai que c'est compliqué de courir après un vélo, mais je crois que nous avons aussi des policiers municipaux à vélo; alors, si on pouvait éventuellement l'introduire dans le cahier des charges de la police municipale, puisque c'est aussi dans ses prérogatives, elle pourrait arrêter ces personnes et les amender, comme on le fait pour les gens qui commettent des infractions avec des véhicules à moteur, qu'ils soient motards ou automobilistes. Il n'y a pas de raison que les vélos passent au travers et qu'ils soient toujours épargnés au niveau de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR).

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je suis un peu ennuyé parce que je vais parler de deux personnes qui ne sont pas là: Mathias Buschbeck, de l'association Pro Vélo, et M. Guillaume Barazzone. Ce problème de cyclistes est un peu le leur... Mathias est vraiment quelqu'un de formidable, que j'apprécie énormément et que je respecte. Il est un fervent défenseur des vélos avec l'association Pro Vélo. Et j'aimerais que M. Barazzone, par la suite, mandate ses policiers, comme vient de le dire mon préopinant, M. Jean-Philippe Haas, pour faire comme on le faisait à l'époque, quand un cycliste contrevenant était amendable... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Pastore, attendez une minute que le silence revienne!

M. Daniel-Dany Pastore. Je vous remercie, Monsieur le président. D'ailleurs, je pense que la plupart de ceux qui sont assis sur les bancs d'en face sont à vélo. Je les en félicite et je les encourage, mais il faut quand même admettre qu'on ne peut plus faire aujourd'hui ce qui était encore possible dans les années 1960, 1970 ou 1980. Il y a plus de 700 000 immatriculations rien que pour les voitures. Plus les bus, les camions et, évidemment, les motos, les vespas et les vélos.

Il faut donc que le règlement soit respecté. J'aimerais que la police municipale inflige une amende aux cyclistes qui circulent sur les trottoirs ou sur les passages piétons, car cela crée vraiment de la confusion chez les automobilistes. On ne sait plus si c'est un piéton ou si c'est un cycliste, et les piétons eux-mêmes se retrouvent avec un vélo en face d'eux qui arrive au double de leur vitesse pédestre.

Je voudrais donc que cette motion soit bien acceptée et que nous prenions des décisions fermes envers les contrevenants – ces cyclistes un peu aventuriers – qui, certes, sont vraiment des virtuoses de la pédale et de la selle, éventuellement du guidon – pour revenir à quelque chose de tout à fait équilibré. J'aimerais évidemment que nous prenions une bonne décision dans ce sens.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Cette motion, je la revendique, car il s'agit d'une de mes idées, et j'aimerais qu'elle soit liée – parce que c'est indispensable – à la motion M-1045 «Aménagements fonctionnels, enfin!». Etant à la fois cycliste et piétonne, en fin de compte je me fais l'avocat du diable dans un sens ou dans l'autre, car il faut quand même reconnaître que la situation a évolué au niveau de l'usage des cycles et surtout du type de vélo utilisé. Les statistiques montrent que les jeunes se détournent du vélo classique parce qu'ils se sont réellement approprié les transports publics, où ils sont à l'aise – c'est plus confortable, c'est plus pratique.

L'augmentation du nombre de vélos est due en grande partie aux personnes entre 45 et 70 ans, qui utilisent principalement des vélos électriques. Où mettons-nous les vélos électriques? C'est un problème qui doit être réglé sur le plan fédéral. Ils sont plus lourds, moins maniables. Les accidents causés par les vélos électriques sont plus assimilables à ceux qui sont occasionnés par les motos qu'à ceux qui sont le fait d'un vélo; ce sont les médecins qui le disent, pas le Mouvement citoyens genevois.

C'est pourquoi je trouve quand même un peu dommage qu'on ait prévu des aménagements cyclables sans qu'il soit tenu compte, justement, de ce nouveau

type de deux-roues, qui n'ont pas du tout leur place sur un trottoir. Parce qu'il sera très difficile, à partir du moment où nous aurons aménagé de manière anticipée certaines zones pour des vélos classiques, légers et moins dangereux, de trier le bon grain de l'ivraie: d'un côté le vélo, de l'autre le vélo électrique, qui n'est pas réellement un vélo au sens propre du terme, puisqu'il est plus assimilé à un vélomoteur ou, mieux, à un scooter dans ses plus petites cylindrées.

Il faut quand même tenir compte de ces différences, du danger réel que cela présente pour la population car, lorsqu'un vélo électrique heurte un piéton, cela peut provoquer de réels dégâts avec de graves séquelles, que ce soit pour une personne âgée, un enfant, ou même une personne valide en pleine forme ou un sportif. C'est la raison pour laquelle j'aimerais que ces deux motions soient liées. Je crois qu'il est réellement temps de prendre en compte l'augmentation du nombre d'usagers de vélos électriques. Ils existent, ils vont se développer. C'est quelque chose qu'il faut prévoir. Or, en aménageant des pistes cyclables sur les trottoirs, je pense malheureusement que le Conseil municipal met en danger la population, car il oublie d'anticiper l'évolution de l'utilisation de ce mode de transport, qui est très nette par rapport au vélo électrique, quel qu'il soit, voire par rapport à d'autres véhicules plus ou moins originaux qui, évidemment, n'ont leur place ni dans des parcs publics où il y a des enfants, ni sur des trottoirs.

J'aimerais qu'il soit vraiment tenu compte de ce fait dans ces aménagements, car il est possible de créer des pistes où tous les modes de transport seront respectés et où on se déplacera en sécurité maximale, même si ce ne sera jamais parfait. Mais vouloir entasser tous les modes de transport sur la même voie... Personne dans cette assemblée n'aurait l'idée de trouver normal qu'un scooter roule sur un trottoir... Moi, je ne trouve pas cela normal. Un vélo électrique est plus proche du scooter que du vélo. Il n'en est actuellement pas tenu compte, et je ne vois pas un agent de la police municipale courir derrière un vélo pour savoir s'il est électrique ou pas, puisqu'il n'est pas immatriculé s'il roule à moins de 25 km/h, ou pour identifier l'auteur de l'accident. Je pense donc que nous devrions réellement anticiper cette problématique et étudier les possibilités pour que tous les usagers de la route, qu'ils soient à deux pieds ou à deux roues – même à quatre roues, mais ce n'est pas le sujet du jour – puissent cohabiter harmonieusement et circuler en sécurité, quel que soit le mode de déplacement que nous choisissons, électrique ou non.

Le président. On ne peut pas lier ces deux points maintenant, comme vous le souhaitez. (*Remarque.*) On ne pourra les lier que s'ils sont renvoyés dans la même commission. Vous avez eu l'occasion de les lier auparavant quand nous avions demandé aux groupes de procéder aux liaisons. Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, revenons à la motion M-1042, qui est précise. En soi, son invite est parfaitement stupide, il faut bien le reconnaître, car elle demande d'«appliquer les sanctions prévues par la loi et l'ordonnance sur les règles de la circulation routière». On ne va quand même pas demander à M. Barazzone de faire appliquer la loi par les agents de la police municipale! (*Exclamations.*)

A y regarder de plus près, toutefois, cette motion a tout son sens. Il y a quelques mois, lors des questions orales, j'ai parlé à M. Barazzone de cette problématique. J'ai attiré son attention sur le fait qu'il y avait péril à se déplacer à pied sur les trottoirs. Il y a péril à se déplacer à pied parce qu'une partie des cyclistes, qui disposent des bandes cyclables mises à leur disposition, ne respectent pas ces bandes cyclables. J'en prends pour preuve le fait qu'il y a moins de deux heures j'ai croisé en venant ici un cycliste qui roulait en sens inverse sur les bandes cyclables. On s'aperçoit bien que les cyclistes ont un réel problème avec la circulation routière et qu'ils ne respectent rien. Or, en ne respectant rien, ils deviennent extrêmement dangereux, pas seulement pour les piétons, qui sont pressés, mais aussi pour les personnes âgées, qui n'ont pas le temps de réagir, et pour les enfants, qui courent dans tous les sens.

Il y a réellement un grave danger. Et j'ai été très surpris d'entendre le conseiller administratif Barazzone me répondre que la solution au problème des cyclistes qui se déplacent sur les trottoirs était de construire encore plus de bandes cyclables. Mais ce n'est pas la bonne réponse! Ce n'est pas celle que j'attendais, pas celle que les auteurs de cette motion ni celle que la plupart d'entre vous attendent. Il est simplement attendu que l'on respecte le règlement, la loi, et que ceux et celles qui se déplacent à vélo le fassent là où ils sont autorisés à le faire. Raison pour laquelle cette motion a tout son sens, et je vous demanderai de l'ap-puyer et de la renvoyer directement au Conseil administratif.

M. Grégoire Carasso (S). J'ai bien aimé le début de l'intervention de M. Bertinat. Une motion qui demande d'appliquer des règles qui existent est relativement stupide, en effet. Jusque-là je vous donne raison, Monsieur le conseiller municipal. Maintenant, on en conviendra aisément, l'enjeu est de savoir où et sur quel type de violation de règles – majeures ou mineures – il convient de faire un effort. Et je vous donnerai également raison, Monsieur Bertinat, sur le fait qu'il y a un réel problème de circulation avec et pour les cyclistes. Nous sommes très certainement une des villes de Suisse les plus hostiles à ce type de déplacement, parmi celles qui comptent le moins de pistes cyclables et d'aménagements qui sécurisent ce mode de déplacement. Et toutes les enquêtes sur les comportements de mobilité montrent bien qu'un des principaux freins au transfert modal de la voiture, de la moto, du scooter vers le vélo – qu'il soit électrique ou non – est la sécurité.

Parce que rouler à vélo à Genève, c'est dangereux, en effet. On se fait tuer et il y a des blessés graves. Une des conséquences de l'absence d'infrastructures et d'aménagements pensés pour les deux-roues non motorisés est notamment le report, à la marge, des vélos sur les trottoirs. J'en veux même pour preuve ce que la Ville de Genève, comme d'autres villes, a fait face à des difficultés, parfois insurmontables, il est vrai. Sur le pont de la Coulouvrenière – et je salue, au nom du groupe socialiste, l'action de Pro Vélo dans cette intervention – quelle autre solution aurait-on pu mettre en œuvre si ce n'est celle de faire cohabiter harmonieusement – c'est l'objectif – vélos et piétons sur les trottoirs qui, dans le cas de figure, étaient très larges? Donc la Ville de Genève prévoit même des aménagements là où il n'y a pas d'autres possibilités. En ce sens, personne ne viole quelque norme que ce soit.

L'intention politique de ce texte est donc de renforcer les sanctions contre les cyclistes, qui souffrent déjà largement. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne le soutiendra pas. J'en veux même pour preuve, à l'heure où nous débattons très régulièrement de la mise en œuvre de normes constitutionnelles, le fait que l'initiative populaire cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)», qui a été acceptée à Genève, n'a toujours pas l'ombre d'une mise en œuvre crédible.

Et qu'est-ce que le Parti socialiste, qui est de nature optimiste – sa raison d'être à certains égards – a appris aujourd'hui? Même les Transports publics genevois modifient leur règlement en faveur d'une plus grande tolérance envers les vélos! Ils permettent notamment aux cyclistes d'entrer dans les bus lorsqu'il y a de la place et lorsqu'ils ont payé leur ticket. Bref, le groupe socialiste ne soutiendra pas ce texte qui vise à mettre bêtement et sans solution aucune les cyclistes à l'index, alors que le vélo est l'un des moyens de transport doux, non polluant et qui a de l'avenir, pour autant qu'on lui apporte des infrastructures, un cadre et plus de sécurité.

Le président. Merci, Monsieur Carasso, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Le débat se fera aussi en commission, si toutefois cet objet y est renvoyé. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). J'invite les motionnaires à venir jeter un coup d'œil à la zone piétonne, ici, en face, sous les Archives. J'y ai moi-même parké mon vélo de manière tout à fait illégale. Le problème est que les parkings à vélos ou deux-roues sont totalement saturés. Où est-ce que je pose mon vélo quand je viens ici au Conseil municipal? Je ne suis pas le seul à être dans l'illégalité la plus totale. Nous sommes plusieurs. Je vous invite, à la pause, à venir compter

le nombre de vélos parkés là illégalement, et combien devraient être condamnés à une amende par la police municipale, si on suit à la lettre votre motion. (*Brouhaha.*)

Une voix. Nous ne parlons pas de parker, nous parlons de rouler sur les trottoirs...

M. Tobias Schnebli. Moi je parle des sanctions. C'est une entorse, c'est illégal. Ça montre que le problème est structurel, comme l'a bien décrit mon préopinant Carasso. Il y a aujourd'hui à Genève quatre fois plus de voitures que dans les années 1960, et je pense aussi qu'il y a deux ou trois fois plus de vélos qu'il y a dix ans. Simplement, les aménagements, les infrastructures n'ont pas suivi. Il y a donc un problème structurel. Comme je vous l'ai dit, je circule à vélo. Il m'arrive en moyenne deux à trois fois par jour de rouler sur une piste cyclable obstruée par un véhicule qui y stationne. C'est parfois vraiment très dangereux: j'ai le choix entre me déplacer et me faire écraser par un camion ou un bus, ou peut-être empiéter illégalement sur le trottoir et mettre en danger les piétons. A cause de quoi? Parce qu'il y a une voiture... (*Remarque.*) Voilà, je n'ai pas encore tué de piéton... Je suis pour zéro mort de tous les côtés mais, à ma connaissance, malheureusement aujourd'hui, ce sont les cyclistes qui se font écraser, qui se font tuer dans nos rues.

Cette motion est un emplâtre sur une jambe de bois. Ce n'est pas – loin de là – avec des mesures comme celles-là qu'on résoudra des problèmes structurels. Il faut voir cette motion comme un appel à faire de plus en plus d'aménagements pour la mobilité douce, comme le demande justement l'initiative IN 144, que le peuple genevois a acceptée, contre l'avis du parti des motionnaires, il vous faut l'admettre, Mesdames et Messieurs – vous transmettez, Monsieur le président. Je me rappelle les affiches du Mouvement citoyens genevois «contre le terrorisme écologique de la mobilité douce». Non! C'est vous qui allez contre la volonté de la majorité de la population. La population genevoise veut promouvoir la mobilité douce, donc les aménagements pour la mobilité douce, et c'est là qu'il faut intervenir. Ce sera aussi une mesure beaucoup plus sécurisante pour les piétons. Les piétons font aussi partie de la mobilité douce. Allons donc vers des solutions structurelles, pas vers des amendes ou des emplâtres sur des jambes de bois!

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous apporte un autre son de cloche. Moi aussi je suis cycliste urbain. Je n'arrive plus à me souvenir depuis quand, d'ailleurs, car cela fait un bon bout de temps. Je suis aussi élu d'une association, avec Christian Zaugg, qui s'appelle Défense des aîné-e-s, des locataires, de l'emploi et du social.

A ce titre – soyons clairs, et j'en suis convaincu – les vélos n'ont pas à circuler sur les trottoirs. C'est une évidence que je partage avec les motionnaires. (*Brouhaha.*)

Mais, à l'évidence aussi, les aménagements cyclables à Genève tiennent plus du surréalisme que de la sécurité. C'est carrément extrêmement dangereux de circuler à vélo à Genève. Alors le vélo entretient la forme physique et nous permet effectivement d'éviter parfois de graves dangers. Mais les bandes cyclables sont utilisées bien souvent comme parking ou dépôt rapide, de sorte qu'il faut sortir de la bande cyclable, entrer dans la circulation puis revenir sur la bande cyclable. Les contresens cyclables, par rapport aux automobilistes, c'est aussi extrêmement dangereux. Nous avons aussi, en commission des pétitions, reçu M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, qui nous a demandé qu'une liaison Bel-Air-Rive soit aménagée pour les vélos.

Effectivement, circuler à vélo à Genève est extrêmement dangereux mais, indépendamment de cette demande, les policiers municipaux ou cantonaux n'ont pas besoin de cette motion pour faire respecter la loi. Cette motion ne sert strictement à rien dans la mesure où elle demande une évidence, à savoir que des policiers fassent la police... Alors, si les policiers ne font pas la police, mes amis du Mouvement citoyens genevois qui êtes très proches de la police, vous devriez agir auprès de la police pour qu'elle fasse son travail.

Je pense, en revanche, qu'il faudrait développer trois axes par rapport à cette motion. Le premier consiste effectivement à avoir des aménagements cyclables qui soient de vrais aménagements cyclables... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Gauthier, un instant, s'il vous plaît, que le silence revienne. Si les groupes qui se sont composés veulent discuter, ils vont le faire à l'extérieur pour que nous puissions continuer à travailler dans le silence...

Une voix. Ce sont les socialistes, Monsieur le président.

M. Pierre Gauthier. Ouh, là, il y a des cafteurs; des cafteuses, en l'occurrence... Je pense que cette motion pose un vrai problème, mais qu'elle apporte une mauvaise solution. Une des solutions serait de vraiment mettre en place des aménagements cyclables qui puissent être utilisés en toute sécurité par les cyclistes et qui soient adaptés au mode de transport du vélo, car le vélo n'est pas comme une automobile, on n'a que deux jambes pour le faire fonctionner. Evidemment, il faut une responsabilisation accrue des usagers du vélo, et pourquoi pas une campagne massive de prévention qui pourrait être mise en œuvre par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Moi je me plais à rêver que le principe du libre choix du mode de transport soit mis en œuvre et que sa mise en œuvre stricte corresponde à une répartition équitable de la voirie entre les différents modes de transport. Or, aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas! Les cyclistes, malgré tout le mal qu'on peut penser d'eux, ne bénéficient que d'un tout petit espace qui se situe à peu près à la hauteur du caniveau... Il devient donc extrêmement difficile de réaliser concrètement ce principe de libre choix du mode de transport si ceux qui choisissent le vélo comme mode de transport ne bénéficient pas d'un espace sur la voirie qui corresponde à leur choix.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Hors sujet!

M. Pierre Gauthier. Ce n'est pas du tout hors sujet, Monsieur Haas. Cela a même exactement à voir avec la motion, puisque nous parlons du transport à vélo, pas du transport à éléphant... Je propose donc au président du bureau du Conseil municipal de renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour qu'elle puisse l'étudier complètement et de façon approfondie, et non pas se satisfaire de faux-semblants qui consistent à demander à la police de faire la police, puisque si la police ne fait pas la police, nous ne sommes plus protégés...

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Je vais mettre les choses au point. J'avais clos la liste des intervenants. Le dernier orateur est M^{me} Michèle Roulet. Tous les autres groupes ont déjà parlé. M^{me} Magnin et M. Rudaz ne pourront donc pas parler. Si vous n'entendez pas quand je clos la liste, ma foi, c'est comme ça. Je donne la parole à M^{me} Thobellem.

M^{me} Catherine Thobellem (Ve). Chères et chers collègues, «les piétons d'abord»... Encore une démarche du Mouvement citoyens genevois qui, par le biais de cette motion, n'est pas seulement antivélo, comme l'a précisé M. Haas – vous transmettez, Monsieur le président – mais qui vise à opposer de nouveau les citoyens entre eux. On en fait déjà le lourd constat au niveau régional lorsque ce groupe affiche sa forte velléité de diviser la population en stigmatisant spécialement une partie des travailleurs. Ce parti souhaite maintenant opposer les acteurs de la mobilité douce, les piétons et les cyclistes, au lieu de trouver des solutions qui ont pour objectif le bien-vivre ensemble et la convivialité. Si les cyclistes utilisent parfois – et par défaut – les trottoirs, c'est qu'ils n'ont pas d'autre possibilité et qu'ils se protègent ainsi du trafic routier motorisé, lequel, par contre, est un

véritable danger pour tous les acteurs de la mobilité douce. Le danger, ce sont les voitures et les scooters, pas les cyclistes.

Je rappelle qu'il n'y a pas eu d'incident notable entre les piétons et les cyclistes, seulement peut-être un peu d'incivilités dans des cas isolés – je vous l'accorde – et parfois une crainte des seniors. Les piétons utilisent d'ailleurs souvent les voies qui sont spécialement conçues pour ces deux modes. Je prends l'exemple du pont de la Coulouvrenière, qui a été relevé, où la cohabitation se déroule de manière harmonieuse. Les derniers chiffres communiqués par l'Office cantonal de la statistique sont éloquent: le nombre moyen de voitures par ménage a nettement décliné, notamment en ville de Genève. Cela traduit de fait l'accroissement des demandes des Genevois pour une mobilité alternative à la voiture. Il s'agit maintenant de répondre à ce besoin, notamment grâce à l'application de l'initiative IN 144, acceptée par la population genevoise en 2011, afin de développer davantage les infrastructures dédiées à la mobilité douce – qui sont en nombre insuffisant – et de mieux assurer la protection des piétons et des cyclistes.

Le Mouvement citoyens genevois devrait plutôt s'inquiéter des oppositions qui émanent de la droite, car elles empêchent de réaliser pleinement cette initiative qui permettrait justement d'éviter le transfert, tout relatif, des vélos sur les trottoirs. Et c'est plus fort que moi, mais je le relève, préciser dans les considérants, s'agissant du piéton et de la marche, je cite, «qu'il s'agit de la seule véritable mobilité douce», c'est en méconnaître la définition et le concept. C'est pourquoi j'invite les auteurs de cette motion à s'informer sur la mobilité douce auprès des associations qui font, d'ailleurs, un excellent travail, et également auprès du service concerné de l'Etat, qui œuvre pour son développement. Bien entendu, les Verts ne soutiendront pas du tout cette motion, et je vous invite à la refuser.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'aimerais rapidement dire deux choses. Si on dit que les piétons sont «la seule véritable mobilité douce», il faut peut-être d'abord regarder la définition, en effet. «La mobilité douce englobe tous les moyens de locomotion basée sur l'utilisation de la force musculaire!» Alors comment font les cyclistes pour avancer?

Une voix. On ne va pas nous donner des leçons, ou bien?

M^{me} Maria Vittoria Romano. D'autre part, il est évident que c'est bien de contrôler les cyclistes qui ne respectent pas toujours la loi. (*Exclamation.*) Mais il serait aussi utile que les gens qui parquent leur véhicule sur les pistes cyclables soient aussi condamnés à une amende, car c'est très dangereux pour les cyclistes,

notamment devant l'Hospice général où, tous les jours, à toutes les heures, des gens stationnent sur la piste cyclable. C'est très dangereux. C'est tout ce que je voulais ajouter.

Le président. Madame Maria Casares, Casares... Où est-elle? Prenez la parole!

M^{me} Maria Casares (HP). Monsieur le président, pour que les téléspectateurs, les conseillers municipaux et les conseillères municipales soient au clair, mon nom est Maria Casares. Voilà, juste un petit éclairage... Je commencerai par un coup de gueule, et je me dirige vers vous, Monsieur le président, pour ne pas le faire vers les bancs du Mouvement citoyens genevois. J'en ai marre! Je veux qu'on arrête le galvaudage, la banalisation des mots. J'en ai un peu marre d'entendre parler de «cycloterroristes» ou de «véloterroristes». Nous pourrions aussi, comme le fait la politique du Mouvement citoyens genevois, opposer les besoins, opposer les citoyens. Je pourrais aussi dire que beaucoup de piétons sont des dangers; ceux qui font du footing, par exemple! On pourrait très bien dire qu'il y a des «piétons terroristes»! Ce n'est pas mon propos, je voulais juste illustrer le fait qu'il faut arrêter de banaliser les mots. Je n'accepte pas que le Mouvement citoyens genevois parle de «véloterroristes». C'est mon premier point et mon coup de gueule. (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois ou d'ailleurs, si les cyclistes sont obligés, comme on l'a dit à plusieurs reprises, d'emprunter les trottoirs, ce n'est pas parce qu'ils en ont envie, c'est parce qu'ils risquent leur vie quand ils sont sur les voies de bus ou quand ils sont sur la route. Ils ne sont pas des gens suicidaires. Je pense qu'ils sont des gens de bon sens. Je pense aussi que si notre Ville de Genève, notre Conseil municipal, mettait davantage de crédits pour aménager des pistes cyclables et qu'une certaine droite, voire extrême droite, n'empêchait pas la création de ces pistes cyclables, on n'aurait pas besoin de motions inutiles comme celle que l'on nous présente ce soir. On peut parler de beaucoup de choses, on peut parler des scooters aussi. Ce sont des «scooters terroristes», c'est ça? On pourrait aussi parler d'eux, mais je ne vais pas être exhaustive en matière de ce que l'on peut appeler «les terroristes».

J'aimerais finir par un clin d'œil, une petite boutade, Monsieur le président. On pourrait remercier les cyclistes, Mesdames et Messieurs, car ils n'utilisent que leur force motrice, leur force naturelle. Ils font économiser de l'argent aux autorités publiques. Ils nous font économiser de l'argent non seulement parce qu'ils ne polluent pas, mais parce qu'ils font fonctionner leur organisme et que cela nous coûte moins cher en termes de dépenses de santé. Nous pourrions ensemble,

Mesdames et Messieurs – même au Mouvement citoyens genevois – remercier les cyclistes.

Le président. Je vous remercie, Madame Casares. Il est 18 h 55. Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole pour un maximum de sept minutes, après quoi j'interromprai la séance pour que nous allions manger.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Je serai beaucoup plus court que sept minutes, mais je voudrais quand même relever quelques inexactitudes mentionnées précédemment. M. Pastore a nommé Pro Vélo, laissant ainsi supposer que Pro Vélo était cette organisation «cycloterroriste» ou anarchique, responsable parfois du fait que les gens qui circulent à vélo sont sur les trottoirs. Si les gens circulent sur les trottoirs – cela a été abondamment dit – c'est qu'il y a effectivement – nous le savons et vous le savez – un problème d'espace, compte tenu de l'augmentation du nombre de cyclistes. D'ailleurs, Pro Vélo promeut et organise régulièrement des cours pour attirer l'attention des cyclistes sur le respect des règles de circulation. Il n'y a pas que Pro Vélo du reste; la Ville de Genève fait la même chose. Je regrette que M. Barazzone ne soit pas là, parce qu'il aurait également pu vous faire part des efforts de la Ville de Genève.

Le problème avec cette motion, Monsieur le président, est qu'elle ne stigmatise encore une fois que les vélos. Nous sommes tous favorables, Monsieur Haas, au fait qu'il faut respecter les règles de circulation et la loi. Mais vous auriez aussi pu mentionner les nombreux scooters qui circulent dans les rues piétonnes. Je prends tous les matins la rue de Villereuse, il y en a sept ou huit. Vous auriez également pu mentionner les automobilistes qui se garent sur les pistes cyclables, notamment le fait qu'un député bien connu, membre du Conseil administratif d'Onex, s'y gare régulièrement. Si vous aviez indiqué tout cela dans cette motion, nous l'aurions votée. C'est la stigmatisation continue des cyclistes, Monsieur Haas, que nous mettons en cause, et c'est là que vous perdez toute crédibilité. Par conséquent, comme cela a été dit tout à l'heure, parce que cette motion est idéologique et qu'elle stigmatise les cyclistes, elle ne résout en rien les problèmes de mobilité dans notre ville. (*Applaudissements.*)

Le président. Voilà, je lève la séance. Allez vous calmer, mangez bien, revenez repus, et nous reprendrons à 20 h 30 précises!

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4842
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4842
3. Résolution du 9 mai 2012 de MM. Adrien Genecand, Pascal Spuhler, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et M ^{me} Marie Chappuis: «Soutenons la plage des Eaux-Vives» (R-160)	4843
4. Motion du 26 juin 2012 de MM. Alain de Kalbermatten, Christian Zaugg, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Jacques Pagan et Michel Amaudruz: «Comment ça roule au bowl de Plainpalais?» (M-1037)	4844
5. Résolution du 26 juin 2012 de MM. Eric Bertinat, Gary Bennaim, Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Olivier Tauxe, Carlos Medeiros, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Jean-Philippe Haas et M ^{me} Marie Barbey-Chappuis: «Ville de Genève et politique étrangère: <i>contradictio in adjecto</i> » (R-163)	4849
6. Motion du 12 septembre 2012 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Piétons d'abord: pas de vélos circulant sur les trottoirs...» (M-1042)	4863

Le mémorialiste:

Ramzi Touma